

Compte rendu de la réunion du conseil de l'UFR SDL
vendredi 3 février 2012, 15h-17h
Université Paris-8, salle A2261

Présents :

- Enseignants : M. Barra Jover, J. de Carvalho, C. Cuxac, A. Hertz, L. Nash, M.-A. Sallandre, L. Roussarie, M. Russo, E. Soare [exc. E. Lenart, F. Villoing]
- IATOS : F. Lopez
- Etudiants : M. Hernandez, C. Michard [exc. Fanny Catteau, G. de Goussencourt]
- Externes : D. Boutet, D. Korach

Procurations : C. Verdier>D. Korach; E. Saadat>F. Lopez; F. Villoing > E. Soare; E. Lenart>M.-A. Sallandre

Soient : 14 présents + 4 procurations = 18 votants

1. Intervention du service de la Formation Permanente

Le service de la FP nous rappelle ses activités au sein de l'université :

- Diplômes d'université (notamment Licence PRO/LSF)
- Formation continue : adultes de plus de 28 ans reprenant des études tout en étant salariés ou inscrits à Pôle Emploi. Leur formation reçoit un financement. Une fois prélevés les frais de gestion (25%), 70% des recettes vont au diplôme.
- Contrats de professionnalisation : formation en alternance université/entreprise pour de jeunes salariés (les cours à la fac sont comptés dans le temps de travail, chaque étudiant a un tuteur). 70% des recettes vont au diplôme.
- Formation "en intra" : stages courts organisés par l'université pour répondre au besoin ponctuel d'une entreprise ; l'étudiant reçoit une attestation de stage à la fin.
- VAE : le service de la FP participe au calcul de la VAE, pertinent par ex. pour les licences et master DDLE, le master interprétariat LSF, la licence PRO LSF.

2. Validation du cr du conseil précédent (16 décembre 2011)

Approuvé à l'unanimité.

3. Projets de maquettes pour le prochain quinquennal

Les projets de maquettes ont été mis à l'odj de ce conseil d'UFR conformément à un calendrier initialement envisagé par la présidence. Ce calendrier prévoyait que les plages horaires (pour les cours) et la durée des semestres seraient fixées par les conseils centraux courant janvier, et que les projets de maquettes (élaborés sur la base des plages horaires/durées de semestres retenues) seraient transmis aux conseils centraux avant le 13 février.

Les conseils centraux ont manifestement pris du retard dans leur calendrier, puisqu'ils ne nous ont toujours pas informés des plages horaires qu'ils ont votées.

Notre UFR s'étant prononcée le 16.12.2011 sur des plages horaires de 2h30 x 13 semaines, c'est sur cette base qu'ont été élaborés nos premiers projets de maquettes.

3.1. Licence SDL

J. de Carvalho pointe les principales modifications de la licence en projet par rapport à la licence existante. Conformément aux instructions Péresse, les licences sont alourdies à partir de 2014. En ce qui concerne notre licence SDL, l'actuelle fait 1300h, la prochaine devra faire entre 1500 et 1600h. Selon le projet tel qu'il est conçu, l'alourdissement portera essentiellement sur les UE non disciplinaires (incluant langues, informatique, remédiation en français, etc.). La réduction du nombre de cours de sciences du langage sera légère (3-4 cours de moins sur 3 ans). 2 paires de "parcours" sont prévues, l'une en majeure (Langues & Grammaire/Acquisition et Psycholinguistique), l'autre en mineure (DDLE/LSF). Le projet de licence élaboré par SDL répond à la principale critique émise par l'AERES dans son évaluation de 2009, selon laquelle les enseignements méthodologiques manquaient de cohérence.

Il serait utile de connaître les mineures externes disponibles en licence dans l'ensemble de la fac, pour pouvoir faire aux étudiants des recommandations selon leurs projets individuels.

Vote sur le projet de maquette : 17 OUI ; 1 abstention.

3.2. Licence 'pro' LSF

M.-A. Sallandre présente le projet et pointe la principale modification intervenue par rapport à l'actuelle licence 'pro' LSF : les EC/UE ont été semestrialisé(e)s. Cette licence se prépare en un an et s'intègre donc en L3. L'inscription coûte 7.000€ (payés par l'employeur ou par Pôle Emploi), mais les diplômés trouvent tous du travail. M.-A. Sallandre signale le cas de 8 étudiants sourds jeunes bacheliers, qui souhaitent devenir enseignants de LSF mais n'ont pu s'inscrire en licence 'pro' (faute d'une équivalence leur permettant d'entrer en L3). Ils se sont donc inscrits en licence SDL, mineure LSF, et s'apprêtent au bout de 2 ans à quitter le cursus SDL pour rejoindre la licence 'pro'. Un problème pour eux, qui reste à régler, sera le financement de leurs frais d'inscription (7000€).

Vote : OUI (unanimité)

3.3. Licence LSF

C. Cuxac présente un projet de (nouvelle) licence LSF : la LSF mérite d'être reconnue au même titre que les autres langues ; un CAPES de LSF a déjà été créé ; une licence doit donc l'être aussi, et existe déjà ailleurs (par ex. à Poitiers). Il semble donc impossible que Paris 8 ne propose pas ce diplôme. Cette licence aura une capacité d'accueil de 15 places (donc 45 étudiants sur 3 ans), mais les cours de LSF seront également ouverts à 5 étudiants de la licence SDL, mineure LSF. Comme la sélection à l'entrée de L1 est en principe interdite, les modalités d'application de la restriction à 15 places sont encore une question ouverte.

Vote : OUI (unanimité)

3.4. Master SDL

La spécialité DDLE, qui est partie prenante de ce master, nous a fait parvenir un brouillon de maquette, mais n'est pas représentée à la réunion. Les présents prennent acte de l'état d'avancement du projet.

Léa Nash présente un pré-projet pour la spécialité Linguistique & Psycholinguistique, mais un problème surgit rapidement : l'UE1, de "tronc commun", doit comme son nom l'indique inclure des enseignements communs à toute la mention Sciences du Langage. De plus, une UE ne peut pas se réduire à un seul EC. Il faut en prévoir 2 (et non pas 1) dans l'UE1, ce qui a forcément des retombées sur l'organisation des cursus de spécialité ; ce point important reste à régler.

C. Cuxac présente le nouveau projet de Master 'pro' Interprétariat français/LSF. Les principaux changements par rapport à l'existant sont : (i) l'inclusion d'une UE de tronc commun ; (ii) la semestrialisation des UE ; (iii) quelques petites modifications mineures (distribution des EC sur les deux années M1/M2). Le dernier semestre est rempli par un stage, complété par un mémoire de recherche. B. Garcia succédera à C. Cuxac pour le pilotage de ce master.

La maquette de master SDL ne peut pas être votée avant que les spécialités Linguistique et Psycholinguistique et Didactique des Langues Etrangères n'aient, pour la première, finalisé et, pour la seconde, explicité leurs projets. Le vote de ce projet de maquette est donc remis au prochain conseil d'UFR (23 mars 2012). Présence indispensable ce jour-là d'au moins un représentant de chaque spécialité du Master, donnant à la discussion une chance d'aboutir.

C-r. rédigé par A. Hertz